

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIER Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise	2021/47 Paraphe : BS
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE Délibération n°DB2021/28	

Nombre de membres

En exercice : 24

Présents : 17

Votants : 19

POUR : 19 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le vingt-huit avril deux mille vingt et un, à 18h30, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Benoit SINGLIT

Date de la convocation : 20/04/21

Mme Françoise PAYEN est élue secrétaire de séance.

Présents : Mmes ANDREY Danielle, DION Valentine, LAMPSON Nadège, PAYEN Françoise et Mrs CANIVENQ Roland, DANNEAUX Dominique, DAUPHY Bruno, DUGARD Yann, FLEURY Vincent, LAURENT-CHAUVEY Pierre, LORFEUVRE Gérald, MEIS Michel, NANJI Désiré Léopold, POTRON Pierre, SINGLIT Benoit, THIERION Vincent, M. VALET Bruno.

Ayant donné pouvoir de vote : M. DE POUILLY Jean ayant donné pouvoir de vote à M. MEIS Michel, M. COLSON Pascal ayant donné pouvoir à Mme DION Valentine.

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION RUGBY CLUB DE VOUZIER

Vu la compétence « Actions de développement des loisirs et de soutien à des activités associatives ayant un rayonnement sur le territoire communautaire » inscrite dans les statuts de la 2C2A ;

Vu la délibération n° DC2015/45 du Conseil Communautaire du 31 mars 2015 adoptant le dispositif de soutien aux associations et confiant délégation au Bureau Communautaire pour l'attribution des subventions ;

Vu la délibération n°DB2019/25 du Bureau du 20/06/2019 octroyant une subvention d'un montant de 1 500 € à l'Association Rugby Club de Vouziers pour la construction de son club house ;

Considérant la demande de subvention complémentaire de 1 500 € formulée par l'Association Rugby Club de Vouziers, engendrée par une augmentation du budget de l'opération, initialement prévu à hauteur de 36 116 € HT ;

Considérant que le budget total de l'action est de 56 440€ qui s'explique par :

- Les frais d'architecte qui avaient été sous évalués
- Le devis du constructeur a évolué compte tenu de normes à appliquer qui n'avait pas été anticipées
- L'acquisition de travaux électriques supplémentaires
- La mise en place de dispositifs anti-intrusion non prévus initialement
- L'augmentation des prix entre 2019 et 2020

Vu l'avis favorable remis par la commission sport et culture du 15 mars 2021 pour l'attribution d'une subvention d'un montant total de 1 500 € ;

.../...

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire :

- APPROUVE le versement d'une subvention de 1 500 € à l'association Rugby Club de Vouziers pour les dépenses complémentaires de 20 324 € ; cette subvention sera versée sur présentation, avant le 30/06/2021, d'un rapport financier et copie des factures acquittées.
- AUTORISE le Président à signer tous les actes à intervenir

Le Président,

